

HONORAIRES DE GESTION DE COPROPRIÉTÉS

Tarification applicable à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Durée des mandats : 18 mois

Soit 12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale

Résiliation : Pour motif légitime ou grave

Forfait de gestion courante d'une copropriété

| | |
|---|--------------------|
| Jusqu'à 13 lots principaux | 2 200 € TTC |
| Plus de 13 lots principaux (Prix par lot) | 145 € TTC |

Prestations incluses :

L'ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 Juillet 1965 et notamment :

- Etablir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, le soumettre au vote de l'assemblée générale,
- Tenir pour chaque syndicat une comptabilité séparée qui fait apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat,
- Assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale,
- Administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien,
- En cas d'urgence, faire procéder à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble,
- Etablir et mettre à jour le carnet d'entretien,
- Représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice, ainsi que pour la publication de l'état descriptif de division, du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes.

Frais d'affranchissements et acheminements des courrier : **Frais réels**

Compte bancaire séparé : Ouverture et frais de tenue de compte : **Frais bancaires réels**

Recouvrement des impayés (à la charge du débiteur) :

| | |
|---|---------------------|
| Première relance | NEANT |
| Mise en demeure LR + AR | 36.00 € TTC |
| Relance après mise en demeure (facultative)..... | 54.00 € TTC |
| Conclusion d'un protocole d'accord..... | 54.00 € TTC |
| Inscription hypothèque légale..... | 204.00 € TTC |
| Frais de mainlevée d'hypothèque..... | 204.00 € TTC |
| Constitution et remise du dossier à l'avocat ou l'huissier – Assignation..... | 120.00 € TTC |
| Suivi de la procédure | 204.00 € TTC |

Frais de Mutation (à la charge du vendeur)

Transmission des éléments nécessaires à l'établissement de :

| | |
|--|---------------------|
| La promesse de vente - L'état daté - Acte authentique..... | 504.00 € TTC |
| L'opposition sur vente | 150.00 € TTC |